



Du nouveau dans la gestion des SIRET EEDF

De nombreuses structures rencontrent des difficultés dans leurs relations avec leurs partenaires institutionnels, et notamment dans l'obtention d'aides financières, du fait de l'absence d'un numéro SIRET spécifique, correspondant à une implantation géographique localisée dans la zone concernée.

Un SIRET est demandé pour plusieurs motifs :

- Déposer une subvention locale, départementale ou régionale
- Déposer des demandes de subvention spécifique via CERFA, (colo apprenantes...)
- Modifier une convention ANCV
- Se conventionner avec VACAF
- Se conventionner PSO CAF (pas encore pour toutes les CAF locales)
- Déposer des factures sur CHORUS

Par ailleurs, l'association dispose d'un certain nombre de numéro SIRET, dont certains ne sont pas ou plus utilisés. Cela nous conduit à proposer une évolution de cette situation, qui doit prendre en compte, pour chaque structure concernée les éléments suivants :

- Nécessité d'un numéro SIRET individuel (certaines SLA utilisaient un numéro régional ou départemental, voire même national)
- Chaque SIRET devra commencer par le SIREN des EEDF à savoir 775 765 598
- Existence d'une adresse permanente (siège local des EEDF) qui puisse être liée à ce numéro. Dans le cas contraire, la mise à jour de l'adresse (celle du trésorier ou de la trésorière par ex.) devra être faite systématiquement et rapidement à chaque changement (après une APL ou un congrès par exemple)
- Obligation que l'adresse du SIRET et celle du RIB soit identique.

Il sera procédé à un recensement précis des structures "vivantes" ayant une activité comptable afin d'identifier celles qui peuvent justifier de l'attribution d'une immatriculation SIRET : les trésoriers régionaux et/ou RAFT sont les mieux placés pour effectuer cette mise à jour.

Le portail EEDF devra aussi informer de l'existence de l'immatriculation SIRET propre à chaque SLA ou structure. Lors des APL le SIRET devra être inséré au PV.

Une information officielle des EEDF sera transmise aux services de l'autorité administrative compétente (INSEE et CFE) du nouveau dispositif et ainsi pouvoir faciliter nos démarches lors des demandes.

Une liste précise des SIRET fonctionnels de l'association est à prévoir et à mettre à jour régulièrement au cas où un conseil départemental ou une mairie souhaiterait connaître les groupes EEDF établis sur son territoire...

Si votre structure souhaite disposer d'un SIRET local, merci de contacter damien.quaegebeur@eedf.asso.fr : Délégué National aux finances qui fera le lien avec l'équipe salarié et bénévoles qui suit ce dossier.